

INFORMATIONS OFFICIELLES

Municipalité de Villars-le-Terroir



Bulletin No 1

Mai 2016

EDITO—ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Belles perspectives pour notre commune !!!

La Municipalité a reçu avec grande satisfaction l'Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE), afin qu'elle nous dévoile le développement des bâtiments scolaires dans notre village, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires.

D'ici la rentrée 2018, la construction de sept salles de classes supplémentaires seront réalisées, auxquelles s'ajouteront deux salles de dégagement, une classe « multi-usage » et une salle PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes). Une direction verra également le jour, sans oublier un restaurant scolaire; tout ceci à la charge de l'ASIRE. Le montant de l'investissement est de l'ordre de 7 à 8 millions.

Une Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) sera financée par la commune et louée à l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants (EFAJE). Notre complexe scolaire accueillera, à terme, les élèves des degrés Harmos 1 à 8.

Ces infrastructures trouveront leur place au nord ouest de notre complexe communal et tout naturellement une collaboration étroite avec l'ASIRE sera nécessaire afin de coordonner au mieux tous ces nouveaux bâtiments et la rénovation de nos ouvrages actuels soit la grande salle et le local du foot qui méritent une cure de jouvence.

Point très important à relever, les enfants habitant la commune de Villars-le-Terroir auront la possibilité (mais pas l'obligation) de rentrer à la maison pour prendre le repas de midi, ce qui ne sera pas le cas des autres élèves du fait que les transports scolaires ne seront plus organisés à midi. La pause devrait être d'environ une heure.

La Municipalité vous informera régulièrement sur l'avancée de ce dossier très important pour notre village et pour l'avenir de nos enfants.

Le Syndic, Eric Glauser

NOUVELLES AUTORITES—LEGISLATURE 2016—2021

Les élections communales étant terminées, nous avons le plaisir de vous présenter les municipaux qui prendront leur fonction au 1er juillet 2016. Ils géreront les affaires communales et représenteront la commune dans les diverses associations intercommunales et régionales pendant la législature 2016 — 2021.

Les dicastères ne sont pas encore définis et vous seront communiqués ultérieurement. ■

Légende de la photo ci-dessus : de gauche à droite :

Jean-François Pittet — Véronique Pittet-Allaz — Lionel Favre — Eric Glauser, Syndic — Cyril Pittet

L'assermentation des autorités communales (Municipalité et Conseil communal) aura lieu **le mardi 14 juin 2016 à 18h30** par le Préfet. Cette séance est publique.

Le Conseil communal sera composé des membres suivants :

- | | | |
|-----------------------------|--------------------------|--------------------|
| • Allaz Benoît | • Herminjard Alain | • Reist Werner |
| • Allaz Camille | • Hofstetter Pierre-Yves | • Schmid Céline |
| • Allaz Fabrice | • Kissling Samuel | • Schopfer Ludovic |
| • Allaz Jean-Pierre | • Lambercy Blaise | • Weinmann Patrick |
| • Baud Carine | • Mettraux David | |
| • Benoît Philippe | • Pittet David | Suppléants |
| • Bovat Sylvain | • Pittet Jean-Charles | • Reist Cindy |
| • Briquet Gérard | • Pittet Jean-Joseph | • Favre Vincent |
| • Buchwalder Nicole | • Pittet José | • Pittet Guillaume |
| • Cherbuin Gilles | • Pittet Pascal | • Gehri Raphaël |
| • Cornuz Joëlle | • Pittet Sébastien | • Goy Sylvie |
| • Devolz Steeve | • Pittet Stéphane | • Durni Jérôme |
| • Dupuis Jean-Paul | • Pittet Thierry | • Cardinaux Anne |
| • Favre Pittet Muriel | • Pittet Vincent | |
| • Frasserer Viquerat Annick | • Pollien Pascal | |

CONSEIL COMMUNAL DU 25 AVRIL 2016

PLAN DIRECTEUR REGIONAL

Au vu du préavis de la Municipalité n° 01/2016 du 14 mars 2016, le Conseil communal a accepté le Plan Directeur Régional du Gros-de-Vaud. ■

REGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL

Au vu du préavis de la Municipalité n° 02/2016 du 22 mars 2016, le Conseil communal a adopté le nouveau règlement du Conseil Communal qui entrera en vigueur dès son approbation par le Canton. ■

DÉCHARGE DE MANENS

La décharge de Manens est à nouveau ouverte selon l'horaire habituel:

Mercredi: 15h.00 – 19h.00
Samedi: 13h.30 – 16h.00

Merci de n'y déposer que les matériaux conformes aux règlements! ■

BAC DE RETENTION

Le garde faune a été fortement sollicité afin de surveiller une pollution découverte dans le bassin de rétention du Larry. Après une recherche de plus d'un mois, sa provenance a été identifiée et des mesures ont été prises. L'entretien du bac et le fauchage de la végétation ont été effectués à mi-avril ainsi que l'élimination d'une partie des roseaux. ■

REGLEMENT SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU

Au vu du préavis de la Municipalité n° 03/2016 du 22 mars 2016, le Conseil communal a adopté le nouveau règlement sur la distribution de l'eau qui entrera en vigueur dès son approbation par le Canton. ■

DÉCHÈTERIE

Nous vous rappelons que les déchets plastiques inférieurs à 60 cm doivent être mis dans les sacs poubelles « taxés » Valorsa et non dans les déchets encombrants. ■

SERVICE DES EAUX — EAU D'ARROSAGE — PISCINE

Nous vous rappelons que l'article 25 « Fournitures spéciales d'eau » du Règlement intercommunal pour la distribution d'eau précise :

Tout remplissage de piscine, arrosage supplémentaire, ainsi que toute livraison dépassant les obligations légales requièrent une autorisation spéciale de la commune. Cette dernière n'accordera cette autorisation qu'après consultation des organes responsables de l'Association intercommunale d'amenée d'eau d'Echallens et environs (AIAE). ■



ACTIVITES ET LOISIRS POUR JEUNES ET MOINS JEUNES

Notre commune participe financièrement à ces différentes associations et les habitants peuvent bénéficier de conditions préférentielles.



Prêt de livres, documentaires, périodiques (adultes et enfants)

Bibliothèque régionale d'Echallens, Collège de Court-Champ, Ch. du Grand-Record 50b, 1040 Echallens
Contact: 021 316 30 90 (pendant les heures d'ouverture) ou bibliotheque.cdsc@vd.ch
www.bibliotheque-echallens.ch ■



Connaissez-vous la ludothèque régionale d'Echallens ? N'hésitez pas à la découvrir et y louer toutes sortes de jeux de société, électroniques, d'extérieur, de bricolage et d'art, des déguisements et plus encore!

2 abonnements familiaux annuels à choix : Mini Fr. 30.— (abonnement location de jeux en sus – jeux électroniques exclus) ou Maxi Fr. 80.— (abonnement tout inclus).

De plus, des après-midis « Anniversaires » sont organisés pour les enfants de 4 à 10 ans, maximum 10 enfants. Si vous êtes intéressés, merci de prendre contact directement à la ludothèque avec une personne du comité pour mettre au point les détails de cette animation. Les dates disponibles sont mentionnées sur le site internet.

La ludothèque vit grâce au soutien financier de plusieurs communes du Gros-de-Vaud, aux abonnements et locations ainsi qu'au bénévolat des ludothécaires. Intéressé(e) à compléter l'équipe de bénévoles ?

Ludo Echallens, Place du Temple 7, 1040 Echallens
Contact: au 021 881 24 64 ou info@ludo-region-echallens.ch
www.ludo-region-echallens.ch ■



C'est un centre ouvert aux jeunes de 12 à 18 ans habitant Echallens et sa région. Il s'agit d'un espace de vie sociale sans fumée, ni alcool. Différentes animations sont organisées telles que bricolage, cuisine, etc. Il y a également une bibliothèque, un billard, un baby-foot, etc. Un animateur socioculturel est toujours présent et œuvre à la prévention contre les incivilités, les violences, les dépendances.

La Caza – Espace jeunes, Route d'Orbe 2, 1040 Echallens
Contact : au 021 883 10 00 ou anim@lacaza.ch
www.lacaza.ch ■

MONIQUE PITTET A FÊTÉ SES 90 ANS



Le samedi 5 mars, une délégation de notre municipalité a été conviée à la fête marquant les nonante ans de Mme Monique Pittet.

Elle pourrait être considérée comme la première nonagénaire de deuxième génération de notre village puisque en effet, c'est son père « Ernest de Champ-Court », qui fut le premier nonagénaire officiellement honoré en 1976 par les autorités communales de l'époque.

Déjà née Pittet, elle épouse en 1950 l'un des nombreux Joseph Pittet recensés à l'époque, à Villars. Leur vie de paysans se concentre essentiellement au lieu-dit

«Champ-Court » qui, pour s'y rendre il y a bien longtemps, nécessitait un itinéraire tortueux n'ayant plus cours aujourd'hui...

C'est entourée de ses quatre enfants ainsi que de ses nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants que nous avons partagé quelques moments d'échanges très agréables. ■

MOULIN À DÎNER



Cette structure accueille en priorité les enfants enclassés à Villars-le-Terroir, et/ou domiciliés dans la commune.

Les inscriptions pour l'année scolaire 2016-2017 seront ouvertes avant les vacances scolaires.

Le site internet de la commune vous donnera les renseignements complémentaires. ■



CARNET ROSE

La commune a le plaisir de souhaiter la bienvenue à

- Pittet Estelle
- Charles Lenny
- Pittet Aline
- Maradan Eryne
- Mermod Sinéad
- Willen Giulia

et de féliciter les heureux parents. ■

SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE



Merci de privilégier la marche ou le vélo pour se rendre à l'école; la sécurité de vos enfants n'en sera que meilleure! ■

JARDIN D'ENFANTS



Au centre du village, le jardin d'enfants Cric-Crac accueille les enfants dès l'âge de 30 mois pour leurs premiers pas en collectivité.

Les activités proposées ont pour but de favoriser l'épanouissement, l'autonomie et la confiance en soi des petits.

Dès la rentrée de septembre de cette année, le jardin d'enfants ouvrira aussi ses portes le mercredi matin. Cette matinée supplémentaire sera également ouverte aux enfants de 1^{ère} primaire !

Les inscriptions sont ouvertes. N'hésitez pas à vous renseigner sur le site www.cric-crac.ch ou directement auprès de Sibylle Progin au 079/755.18.20.

A noter qu'il n'y a plus de places disponibles pour le mardi matin.

VACANCES DE L'ADMINISTRATION

L'Administration communale sera fermée

**du mardi 26 juillet 2016 compris
au vendredi 5 août 2016**

En cas d'urgence, veuillez contacter
Eric Glauser, syndic, au 079 271 15 58. ■

POLICE DES CHIENS



La nouvelle banque de données pour les chiens

La législation fédérale sur les épizooties ainsi que la loi sur la police des chiens prévoient que les chiens doivent être identifiés au moyen d'une puce électronique et doivent être enregistrés dans une banque de données centrale.

AMICUS remplace donc l'ancienne banque de données ANIS mise en fonction en 2008.

Pour rappel tous les chiens détenus en Suisse ou importés doivent être enregistrés dans **les deux semaines à la banque de données et à l'administration communale** (art. 9 de la loi sur la Police des chiens) ainsi que toute acquisition, toute cession, tout changement d'adresse ou mort de son animal. Aucune démarche n'est à faire pour les chiens inscrits au 1er janvier 2016.

Le vétérinaire se charge de l'inscription de la puce électronique dans le programme AMICUS. ■

Horaires « Cric-Crac » :

Mardi matin	: 8h.15 à 11h.15
Mercredi matin	: 8h.15 à 11h.15
Jeudi matin	: 8h.15 à 11h.15
Vendredi matin	: 8h.15 à 11h.15 ■

VOTRE AGENDA

Conseil communal

Lundi 13 juin 2016 à 20h.00

Assermentation des Autorités

Mardi 14 juin 2016 à 18h.30

Les séances sont ouvertes au public



Fête nationale

Dimanche 31 juillet 2016

Sur la Place de l'Eglise

Réservez la date !



Course des Dames

La traditionnelle excursion des dames de Villars-le-Terroir et de leurs amies se déroulera le

Samedi 4 juin 2016

Prière de se référer au tout-ménage pour les informations complémentaires.

*Pour être informé en continu,
rendez-vous sur
www.villars-le-terroir.ch*